

ARRÊTÉ MUNICIPAL**Portant réglementation temporaire
de la circulation et du stationnement
Route de Rochefort**

JYR/PG/JFL
AMT-2023-107

Le Maire de Surgères,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,

Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-25 et R110-1 et suivants, le R417-1 et suivants,

Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,

Vu la demande reçue de l'entreprise INEO,

Considérant que pour permettre la pose d'un coffret et le terrassement sur accotement pour BRT ENEDIS, assurer la sécurité des ouvriers et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes :

ARRÊTE**Article un :**

La circulation sera temporairement réglementée route de Rochefort dans les conditions suivantes :

La circulation de tous les véhicules s'effectuera par alternat et signalée par panneaux B15 C18 ou manuellement.

Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article deux :

Ces dispositions s'appliqueront **du 04 septembre 2023 au 03 octobre 2023.**

Article trois :

La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise INEO.

Article quatre :

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- INEO,
- le Service Technique,
- le Service de Police Municipale,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Surgères, assisté des services concernés pour exécution.

Fait à SURGÈRES, le 12 juin 2023
L'Adjoint au Maire,


Jean-Yves ROUSSEAU.



Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Ville de Surgères

Square du Château ■ BP 59 ■ 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 07 00 23 ■ Fax 05 46 07 53 98
mairie@ville-surgeres.fr ■ www.ville-surgeres.fr